

L'ADEME ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ACCOMPAGNENT VOS PROJETS

COTER
2021-2024

ENERGIE RENOUVELABLE EN MAYENNE

VOUS AVEZ UN PROJET DE RÉNOVATION OU D'INSTALLATION D'UNE PRODUCTION DE CHAUFFAGE OU D'EAU CHAUDE SANITAIRE ? PENSEZ AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

**DES AIDES DISPONIBLES
POUR TOUTE TAILLE DE PROJET**



© SCIC Mayenne Bois Energie

BÉNÉFICIAIRES :

- Les communes et EPCI,
- Les associations,
- Les bailleurs sociaux,
- Les établissements de santé,
- Les agriculteurs,
- Les entreprises industrielles,
- Les entreprises de services,
- Les bailleurs privés.

LANCEZ-VOUS !

UNE NOTE D'OPPORTUNITÉ MULTI-ENR GRATUITE

LES SOUTIENS ET FINANCEMENTS DISPONIBLES

NOTES D'OPPORTUNITÉ

Première étape chiffrée visant à vérifier la pertinence d'un projet, cette note est proposée gratuitement par les partenaires du dispositif.

ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Jusqu'à 70 % d'aide, dans le cadre du système d'aide à la réalisation.

INVESTISSEMENT

Jusqu'à 50 % d'aide, dans le cadre des modalités du Fonds Chaleur de l'ADEME.



**RENDEZ-VOUS SUR
DEMARCHES SIMPLIFIÉES
POUR DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION**

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/cd53_3dm_coter2

COTER 2021-2024

CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES

Un dispositif national pour financer les projets d'énergie renouvelable thermique, géré en Mayenne par le Conseil Départemental par délégation de l'ADEME.

LES ÉNERGIES CONCERNÉES



BOIS ÉNERGIE

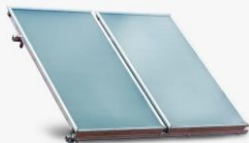
AVEC OU SANS RÉSEAU DE CHALEUR

Pour toute installation de chaudière à bois par des installateurs labellisés RGE ou équivalent.

Le Conseil Départemental subventionne également les projets de chaudière bois énergie des communes, EPCI, OGEC, ...
Plus d'informations sur : www.lamayenne.fr

GÉOTHERMIE

Après une étude de faisabilité complète et détaillée, réalisée par un bureau d'étude thermique labellisé RGE.



SOLAIRE THERMIQUE

Pour toute installation solaire collective, après une étude de faisabilité.
Attention : cela ne concerne pas les installations de panneaux photovoltaïques.

CHALEUR FATALE

Sur les process industriels.

Après une étude de faisabilité complète et détaillée.



L'accompagnement initial est réalisé par le Conseil Départemental.
Les dossiers sont à déposer sur la plateforme [Agir pour la transition écologique](#) de l'ADEME.

© 2020 ADEME

POUR EN SAVOIR PLUS...

Et bénéficier de cette aide et de ce dispositif d'accompagnement sur vos projets de chaleur renouvelable :

SUR LE WEB

FONDS CHALEUR
DE L'ADEME

PRÉSENTATION DU
DISPOSITIF FONDS
CHALEUR

www.ademe.fr/fondschaleur

En Mayenne, soyons tous
écomotivés

PRÉSENTATION DU
DISPOSITIF COTER 21-24
EN MAYENNE

www.ecomotives53.fr

ET TOUT PRÈS DE CHEZ VOUS



Conseil Départemental de la Mayenne
sdem@lamayenne.fr
Tél. : 02.43. 66.69.04
www.lamayenne.fr



Fédération des Cuma de la Mayenne
olivier.benoit53@cuma.fr
Tél. : 02.43.67.37.34
www.mayenne.cuma.fr

NOS PARTENAIRES COTER

